

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 22324 Numéro SIREN : 738 205 269 Nom ou dénomination : CANON FRANCE
--

Ce dépôt a été enregistré le 28/07/2022 sous le numéro de dépôt 100463



20221004632021

DATE DEPOT : 28/07/2022

N° DE DEPOT : 100463

N° GESTION : 2018B22324

N° SIREN : 738205269

DENOMINATION : CANON FRANCE

ADRESSE : 14 RUE EMILE BOREL 75017 PARIS

MILLESIME : 2021

CANON FRANCE

Société par actions simplifiée au capital de 141.940.032 euros

Siège social : 14 rue Emile Borel

75017 Paris

738 205 269 RCS Paris

Greffé du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

= 9 AOÛT 2022

Sous le N° : 100463

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 JUIN 2022**

L'an deux mille vingt-deux,

Le 30 juin,

Au siège social de l'associé unique,

La société Canon Europa NV, représentée par Monsieur Yuichi Ishizuka, ayant son siège social sis Bovenkerkerweg 59-61, 1185 EG Amstelveen, Pays-Bas, propriétaire de la totalité des 9.338.160 actions composant le capital social de la société Canon France,

Agissant en qualité d'associé unique de la société Canon France, a statué sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président,
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- Affectation du résultat,
- Mention des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,
- Questions diverses.

Connaissance prise du texte des résolutions tel que proposé par le Président, du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes, l'associé unique a adopté les décisions qui suivent :

PREMIERE DECISION

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'associé unique, connaissance prise des rapports du Président et du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

L'associé unique approuve également les dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts et qui s'élèvent à 485.213 euros, correspondant à un impôt d'environ 133.434 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à la somme de -1.850.094 euros, en intégralité au compte "report à nouveau", qui présentera ainsi, après affectation, un solde débiteur de - 18.571.905 euros.

L'associé unique prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

APPROVED AS TO FORM

TROISIEME DECISION

Conventions réglementées

L'associé unique constate qu'aucune convention visée à l'article L. 227-10 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

QUATRIEME DECISION

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.



L'associé unique

La société Canon Europa NV

Représentée par Monsieur Yuichi Ishizuka

CANON FRANCE

Société par actions simplifiée

14 RUE EMILE BOREL

75017 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Associé unique de la société CANON France,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CANON FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.



Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.



Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 28 juin 2022

Le Commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Ariane Bucaille

Ariane BUCAILLE

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12			
Adresse de l'entreprise CG14 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E			Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2			Néant ☐ *			
			Exercice N clos le, 31122021	N-1 31122020		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3	Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	441 412	139 411	17 899
		Fonds commercial (I) AH	AI	1 129 362		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK	12 951 563	11 420 220	12 132 820
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	96 876	2 290 606	2 290 606
		Constructions AP	AQ	4 035 992		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	15 998 961	11 274 138	9 478 265
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	6 729 608	5 643 364	6 457 113
		Immobilisations en cours AV	AW		1 375 842	1 440 693
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	6 521 344	13 973 553	14 926 443
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE		83 846	83 846
		Prêts BF	BG			
		Autres immobilisations financières* BH	BI		307 237	299 275
	TOTAL (II) BJ		BK	47 905 121	46 508 223	47 126 966
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU	3 711 423	8 880 906	7 270 202
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW	101 786	101 786	37 750
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	2 959 890	107 671 050	139 989 332
		Autres créances (3) BZ	CA		278 342 159	310 057 550
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : ...) CD	CE			
		Disponibilités CF	CG	76 399	76 399	407 085
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI		3 664 037	3 629 142
TOTAL (III) CJ		CK	6 671 313	398 736 339	461 391 064	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW						
Primes de remboursement des obligations (V) CM						
Ecarts de conversion actif* (VI) CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		IA	54 576 434	445 244 563	508 518 030	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an CR			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>141 940 032</u>)	DA	141 940 032	141 940 032
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 151 575	4 151 575
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 035 416	7 035 416
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	98 783	98 783
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	70 414 054	70 414 054
	Report à nouveau	DH	(16 721 811)	(9 026 620)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 850 094)	(7 695 191)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	205 067 955	206 918 049
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 651 083	6 193 610
	Provisions pour charges	DQ	10 861 134	11 301 922
	TOTAL (III)	DR	18 512 217	17 495 532
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 657 249	3 526
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	53 184	3 202 338
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 588 040	72 538 434
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 180 895	48 877 584
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	82 888 538	143 733 847
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 296 481	15 748 718
TOTAL (IV)	EC	221 664 390	284 104 448	
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	445 244 563	508 518 030
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	221 664 390	284 104 448
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		300	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE							Néant ☐ *	
		Exercice N					Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	312 753 372	FB	2 124 503	FC	314 877 875	303 776 765
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	131 260 448	FH	1 448 141	FI	132 708 590
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	444 013 821	FK	3 572 645	FL	447 586 466	449 189 921
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	42 249 892	36 039 926	
	Autres produits (I) (11)				FQ	1 450 420	1 774 187	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	491 286 778
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	269 730 709	273 978 430
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(744 803)	10 537 257
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	72 039 292	74 902 322
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 131 822	5 913 437
	Salaires et traitements*					FY	66 954 811	65 224 417
	Charges sociales (10)					FZ	28 550 201	27 655 661
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	7 437 468	6 164 458	
			- dotations aux provisions*		GB		1 930 565	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*	GC	6 671 313	7 072 894			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions	GD	3 088 311	1 749 517				
	Autres charges (12)	GE	4 789 456	6 006 765				
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	464 648 584
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 638 194	5 868 306
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	32 000	40 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 057	1 785
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	1 076	2 007
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	41 134	43 792
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	952 890	639 930
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 198 627	2 061 365
	Différences négatives de change					GS	3 363	2 481
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	3 154 880
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 113 746)	(2 659 984)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	23 524 448	3 208 321

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	RA 240 686	682 952	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC 1 460 391	1 143 340	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD 1 701 078	1 826 293	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE 24 320 088	11 428 584	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF 234 502	668 627	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG 1 265 780	1 470 314	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH 25 820 370	13 567 525	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI (24 119 291)	(11 741 232)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK 1 255 251	(837 720)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 493 028 991	488 874 120	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 494 879 086	496 569 311	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN (1 850 094)	(7 695 191)	
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX 10 000	28 000	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI 33 299 982	24 516 552	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4 993 105	874 684	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatifs A6	obligatoires A9	
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) joindre en annexe : Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le		Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
VALEURS NETTES COMPTABLES ET PRODUITS DE CESSIONS		234 502		
PROVISIONS PRUD'HOMMES		611 892	1 115 391	
RESTRUCTURATION (PSE ET PDV)		22 867 982	19 430	
INDEMNITES TRANSACTIONNELLES		1 165 905		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs	

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- La crise sanitaire liée au coronavirus (COVID-19) a de nouveau impacté la société sur l'exercice, ne permettant pas de retrouver des niveaux de consommation d'impression comparables à ceux observés avant celle-ci (base de la facturation des services de maintenance). Cette situation s'est maintenue sur la deuxième partie de l'année du fait de la pénurie de composants électroniques.
Suite à cette baisse de revenus devenue structurelle, et à l'amélioration continue de la fiabilité des produits déjà très fortement présente en 2020, la société a été amenée à mettre en œuvre un plan de relance impliquant l'adaptation de ses réseaux de distribution ainsi qu'un ajustement de ses effectifs techniques.
- Le plan de sauvegarde de l'emploi validé en Juillet 2021 a été finalisé au cours du premier trimestre 2022 et a conduit à des départs volontaires ou contraints impactant une centaine de collaborateurs. Ses conséquences financières sont intégrées totalement dans les comptes de l'exercice avec une provision de 15 280 K€ ainsi qu'un montant de 800 K€ lié à d'autres réorganisations.
- La pénurie mondiale de composants s'est accentuée et la société est confrontée à des problèmes d'approvisionnements.

2. Principes, règles et méthodes comptables

Généralités

Les états financiers ont été établis en conformité avec le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Générale.

Les conventions générales comptables ont été appliquées en conformité avec le Plan Comptable Général, dans le respect du principe de prudence, et suivant les hypothèses de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en milliers d'Euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont présentées ci-après.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition.

Les fonds de commerce sont issus d'opérations de restructuration internes et font l'objet d'un test d'indice de perte de valeur.

En application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015, les malis techniques de fusion sont enregistrés dans un compte spécifique.

Les amortissements des logiciels sont calculés suivant le mode linéaire, sur la durée de vie estimée à trois ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût historique d'acquisition ou de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire(L) ou dégressif(D), sur la durée de vie estimée pour chaque catégorie d'immobilisations.

Les durées les plus couramment utilisées sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Construction	L 20 ans
Installations techniques, Matériel et outillage industriels	L ou D de 5 à 10 ans
Photocopieurs neufs, parc machines	L ou D de 3 à 4 ans
Installations générales, agencements et aménagements divers	L ou D de 5 à 12 ans
Matériel de transport	L 5 ans
Mobilier, matériel de bureau	L ou D de 5 à 12 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur coût d'acquisition.

Les dépréciations des titres de participation sont calculées afin d'apprécier la valeur nette des titres des filiales considérées, si nécessaire, une provision complémentaire est enregistrée dans les comptes.

Stocks

Les stocks de marchandises et de pièces détachées sont évalués selon la méthode FIFO.

Les stocks de matériels et pièces détachées de l'activité PPG sont évalués au coût d'achat réel.

La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks font l'objet d'une dépréciation lorsque leur prix de revient est supérieur au prix du marché.

Une dépréciation est également constituée lorsqu'apparaît un risque d'obsolescence de certains éléments.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Le cas échéant elles font l'objet d'une dépréciation pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

Provisions

Les provisions pour risques et charges sont déterminées selon les principes définis par le Plan Comptable Général :

- Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise ;
- Un passif est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entité, c'est-à-dire une obligation de l'entité à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.
- L'estimation du montant des provisions correspond à la sortie des ressources qu'il est probable que Canon France devra supporter pour remplir son obligation.

Les provisions pour risques et charges font l'objet d'une revue approfondie pour s'assurer de l'adéquation entre le risque encouru et le montant de la provision figurant dans les comptes. Des dotations complémentaires ou reprises (liées à la survenance ou à la non-survenance d'un événement) sont alors constatées.

Engagements de retraites

Les engagements au titre des indemnités de fin de carrière du personnel sont évalués sur la base d'un calcul actuariel et font l'objet si nécessaire d'une provision au passif du bilan.

Les principales hypothèses utilisées pour déterminer l'engagement existant au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

- Taux d'actualisation de 0.70% (inflation incluse)
- Départ en retraite à 62 ans
- Taux de mobilité du personnel variable selon l'âge
- Table de mortalité : Code des assurances TH 2016-18 pour les hommes et pour les femmes

En application de la recommandation de la CNCC N° EC 2018-17 du 10 octobre 2018, la société a modifié ses hypothèses de rotation de personnel en prenant en compte uniquement les démissions futures pour le calcul de l'engagement.

L'engagement ainsi calculé ressort à 17 989 K€ au 31 décembre 2021 et fait l'objet à la fois d'une provision de 7 681 K€ et de placements externalisés auprès de trois fonds extérieurs souscrits auprès de Axa, BNP et AG2R.

Droit individuel à la formation – Compte personnel de formation

Le compte personnel de formation (CPF) a été instauré par la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale qui aménage le dispositif de la formation professionnelle. Il a été réformé à compter de Janvier 2019 par la loi sur l'avenir professionnel.

Le CPF recense les droits acquis par tout actif, tout au long de sa vie professionnelle jusqu'à sa retraite, mobilisable à son initiative pour suivre une formation qualifiante. Il est alimenté automatiquement une fois par an, en euros, proportionnellement au temps de travail réalisé au cours de l'année, dans la limite d'un plafond.

Information concernant le groupe Canon France

- Conformément aux dispositions légales (article D248-13), la société est exemptée, en tant que mère des sous-groupes sous le contrôle d'une entreprise qui les inclut dans ses comptes consolidés et publiés, d'établir des comptes consolidés et un rapport sur la gestion du groupe.

En effet,

- Ni un, ni plusieurs actionnaires représentant au moins 1/10^{ème} du capital ne se sont opposés à cette exemption ;
- Les sociétés du sous-groupe sont incluses dans les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (cf. point suivant), même si elles sont, à ce niveau, d'un intérêt négligeable ;
- Les comptes consolidés de l'ensemble le plus grand (société Canon Inc) sont certifiés par des professionnels indépendants chargés du contrôle des comptes.
- Canon France est chef de file du groupe d'intégration fiscale de ses filiales en France (Fac Similés et CFBS).
- Les filiales (Fac Similés et CFBS) sont consolidées selon la méthode d'intégration globale.

Evènements postérieurs à la clôture

- Au 1^{er} janvier 2022, la société a cédé à ses filiales du réseau Fac similés, une petite partie de ses contrats de maintenance de son réseau direct pour une valeur de 3 002 K€.

- La société fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices 2019 et 2020 qui n'appelle pas de commentaire à ce stade de la procédure.
- Les tensions géopolitiques actuelles, en particulier depuis février 2022 avec le conflit ukrainien sont suivies de près par le Groupe et restent sans incidence particulière sur l'activité de la société.
- Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation.

Immobilisations

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	25,917	166	1	26,082
Corporelles	44,236	8,732	5,523	47,445
Terrains	2,388	-	-	2,388
Constructions	4,036	-	-	4,036
Installations tech.	23,633	7,424	3,784	27,273
Autres	14,179	1,308	1,739	13,748
Financières	20,878	26	18	20,886
TOTAL	91,031	8,924	5,542	94,413

Les actifs incorporels sont constitués principalement

- d'un mali technique de 17 041 K€ affecté à la marque Océ, suite à la transmission universelle de patrimoine de Océ France à Canon France en 2013
- d'un mali technique de 4 856 K€ affecté au fonds commercial suite à la transmission universelle de patrimoine entre la société Intersoft et Océ France intervenue en 2008.

Ces malis techniques de fusion enregistrés dans le poste immobilisations incorporelles sont reclassés dans un compte spécifique conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2015-06 du 23 novembre 2015.

L'augmentation et la diminution des immobilisations corporelles s'explique principalement

- par la sortie de « parcs machines » obsolètes liés à des matériels donnés en location.
- par le renouvellement de matériels informatiques

Amortissements et provisions

Un test de dépréciation a été réalisé sur les éléments incorporels, et donne lieu à l'enregistrement d'une provision pour dépréciation des malis techniques si nécessaire.

En K€	Valeurs brutes début de l'exercice	Dotations	Reprises	Valeurs brutes fin de l'exercice
Incorporelles	13,766	757	-	14,523
Corporelles	24,570	6,680	4,389	26,861
Terrains	96	-	-	96
Constructions	4,036	-		4,036
Installations tech.	14,155	5,424	3,581	15,998
Autres	6,283	1,256	808	6,731
Financières	5,568	953		6,521
TOTAL	43,904	8,390	4,389	47,905

Un amortissement de 713 K€ a été retenu pour le fonds de commerce Intersoft acquis en 2008.

Immobilisations Financières

Ci-après le détail des immobilisations financières :

En K€	01/01/2021	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Dépôts	299	26	18	307
Autres prêts	-	-	-	-
Actions	84	-	-	84
Intérêts courus sur prêts	-	-	-	-
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations CT	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations LT	-	-	-	-
Titres de participations détenues à plus de 50%	19,184	-	-	19,184
Titres de participations détenues à moins de 50%	1,311	-	-	1,311
TOTAL	20,878	26	18	20,886

Stocks

Les stocks se ventilent comme suit :

En K€	01/01/2021	Variation de stock	Augmentation	Diminution	31/12/2021
Stock brut	11,848	744	-	-	12,592
Dépréciation	- 4,577	-	- 3,632	4,577	- 3,632
Stock net	7,271	744	- 3,632	4,577	8,960

L'augmentation des stocks s'explique par l'allongement des délais de livraison dans un contexte de crise sanitaire et de ruptures de stocks sur certains produits qui ne permettent pas de livrer immédiatement des configurations complètes.

Avances et acomptes

Le montant des avances et acomptes s'élève à 102 K€.

Créances et produits à recevoir

En K€	31/12/2021	< 1 an	> 1 an
Clients	107,671	107,671	-
Autres créances	278,342	278,342	-

Le montant des effets de commerce s'élève à 4 009 K€.

Les autres créances sont constituées principalement du cash pooling Groupe pour 198 826 K€ et de fournisseurs débiteurs pour 55 941 K€.

Provisions clients

Le montant de la dépréciation pour clients et comptes rattachés s'élève à 2 960 K€.

Le taux de provision appliqué correspond à 100% des créances irrécouvrables (contentieux, redressement et liquidation judiciaire).

La provision économique est basée sur un risque client pour les montants échus hors leaser sans litige déclaré depuis plus de 180 jours.

Produits à recevoir

En K€	au 31/12/2021
Factures à établir (1)	17,977
Avoirs à recevoir (2)	55,248
Intérêts courus sur créances rattachées à des participations	-
Produits à recevoir (3)	120
Intérêts courus sur VMP	-
TOTAL	73,345

(1) Le montant des factures à établir concerne notamment :

- pour 11 686 K€ le copy volume (facturation des copies réalisées par les clients sur leurs machines sous contrats de service)
- pour 5 580 K€ les refacturations diverses intra-groupe et à des tiers ainsi que les commissions leasers à facturer

(2) Le montant des avoirs à recevoir concerne principalement les avoirs attendus de Canon Europa pour ITCG pour 8 581 K€, les crédit-notes attendus pour les appels d'offres et opérations marketing pour 8 287 K€, l'ajustement de prix de transfert pour 38 047 K€.

(3) Le montant des produits à recevoir : effet à recevoir ITCG pour 120 K€.

Comptes de régularisation Actif et Passif

En K€	au 31/12/2021
Charges constatées d'avance	3,664
Ecart de conversion actif	-
Total	3,664
Produits constatés d'avance (1)	12,296
Ecart de conversion passif	-
Total	12,296

(1) Le montant des produits constatés d'avance concerne les prestations de services et produits facturés d'avance (dont les extensions de garantie).

Capital

Le tableau ci-après présente la variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2021.

En K€	Capital	Autres réserves	Réserve légale	RAN	Autres prov. Réglementées	Résultat	Capitaux propres
Solde au 31/12/2020	141,940	74,664	7,035	- 9,026	-	- 7,695	206,918
Affectation du résultat 2020	-	-	-	- 7,695	-	7,695	-
Résultat 2021	-	-	-	-	-	- 1,850	- 1,850
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Solde au 31/12/2021	141,940	74,664	7,035	- 16,721	-	- 1,850	205,068

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 141 940 K€. Il est composé de 9 338 160 actions entièrement libérées d'un montant nominal de 15,20 euros chacune.

Provisions

En K€	01/01/2021	Dotations	Reprises		31/12/2021
			Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	
Provisions pour risques	6,194	3,966	2,776	-	7,384
Litiges (1)	2,624	612	1,115	-	2,121
Fac-similés et CFBS	1,532	1,176	11	-	2,697
Rachat copieurs (2)	680	343	652	-	371
Autres provisions (3)	1,358	1,835	998	-	2,195
Provisions pour charges	11,302	388	561	-	11,129
Charges sociales, fiscales (4)	3,405	388	345	-	3,448
Retraite (5)	7,897	-	216	-	7,681
TOTAL	17,496	4,354	3,337	-	18,513

(1) les litiges correspondent aux litiges prud'homaux

(2) rachat des copieurs à l'échéance prévue contractuellement

(3) risques et litiges clients et divers

(4) provisions pour charges sociales et fiscales

(5) provision pour indemnités de fin de carrière

Dettes et charges à payer

En K€	Montant brut/dettes	<1an	>1an <5 ans	Dont charges à payer
Emprunt et dettes et de crédit	1,657	1,657	-	3
Emprunt et dettes financières	53	53	-	-
Avances et acomptes reçus	-	-	-	-
Fournisseurs de biens d'exploitation	65,588	65,588	-	34,924
Fournisseurs de biens immobilisés	-	-	-	-
Dettes fiscales et sociales	59,181	59,181	-	36,284
Autres dettes (1)	82,888	82,888	-	28,094
TOTAL	209,367	209,367	-	99,305

(1) Le montant des autres dettes de 82 888 K€ se compose essentiellement :

- du compte créditeurs divers Canon Europa NV pour 14 096 K€ relatif aux achats fournisseurs de la Business unit ITCG, après retraitement de la commission perçue
- d'avoirs et ristournes à établir pour 28 290 K€
- de la trésorerie reçue des filiales ou des entités du groupe Canon pour 34 309 K€ dans le cadre du cash pooling groupe.

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'Affaires

En K€	31/12/2021	31/12/2020	Variation %
France	444,014	445,474	0%
Export	3,572	3,716	-4%
Total	447,586	449,190	0%

Le chiffre d'affaires de la société se répartit entre

- l'activité Impression et services associés pour 334 927 K€
- l'activité Photo-vidéo pour 112 659 K€ (dont commissionnaire 108 068 K€)

Il reste impacté par les conséquences de la crise sanitaire liée au COVID-19 avec des problèmes d'approvisionnements et de pénurie de composants électroniques.

La société oriente son offre aux clients vers des forfaits copies en illimité pour s'assurer un revenu récurrent. Les consommables qui leur sont livrés s'appuient désormais sur la politique du zéro toner en utilisant le procédé de e-maintenance.

Elle fait également appel à la sous-traitance au niveau de ses filiales ou en externe, pour assurer la maintenance de son parc de machines de moyenne gamme tout en poursuivant les prises de marchés grands comptes.

Transfert de charges

Les transferts de charges (33 300 K€) intègrent principalement

- les frais informatiques (176 K€), prestations paie (59 K€),
- les frais de personnels détachés, bonus et charges sociales (5 664 K€),
- les frais de service après-ventes pour l'activité ITCG (5 407 K€),
- la compensation des pertes d'exploitation liées aux grands comptes (8 000 K€),
- les coûts de transport centralisés auprès de Canon Europa et refacturés à nos filiales (1 978 K€),
- les frais divers de fonctionnement facturés à CFBS (1 998 K€ et 754 K€),
- les dépenses Marketing ITCG refacturées à Canon Europa selon les termes du contrat de services marketing (8 975 K€),

La société a bénéficié d'un support de 8 000 K€ de Canon Europe pour compenser les coûts d'exploitation des grands comptes mobilisés localement.

Honoraires versés aux commissaires aux comptes

Les honoraires versés aux commissaires aux comptes de Canon France SAS au titre du contrôle légal des comptes s'élèvent à 261 K€.

Résultat financier

Le tableau ci-dessous présente les charges et produits financiers :

Charges	En K€
Intérêts & charges assimilées (1)	2,199
Pertes sur créances rattachées à des participations	-
Dotation provisions dépréciations sur titres (2)	953
Pertes de change	3
Produits	
VMP	-
Intérêts prêts & produits assimilés	8
Dividendes	32
Reprise provisions dépréciations sur titres	-
Gains de change	1

(1) escomptes clients pour 2 199 K€

(2) titres de participation CFBS

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à -24 119 K€ dont les principaux éléments sont les suivants (en milliers d'euros) :

Opérations de capital	Produits	Charges	Total net
Cession immos incorporelles	-	-	-
Cession immos corporelles	-	234	- 234
Cession immos financières	-	-	-

Opérations de gestion	Reprise de provision	Autres produits	Dotations	Autres charges	Total net
Affaires prud'homales	1,115	-	612	-	503
Indemnités de licenciement	-	-	-	1,166	- 1,166
Restructuration (PSE et PDV)	-	20	-	22,868	- 22,848
Autres opérations exceptionnelles de gestion (1)	-	221	-	286	- 65
Autres provisions pour risques			266		- 266
Prov risques charges sociales, fiscales et divers	345		388		- 43
TOTAL	1,460	241	1,266	24,320	- 23,885

(1)	produits	charges
dédits, pénalités, profit sur clients	221	
indemnité versées suite contentieux clients		190
Dons		10
Pénalités marchés publics et amendes		84
Litige social - TASS		
Diverses charges/produits exceptionnels	-	2
	221	286

Fiscalité

La société tête de groupe Canon France est redevable de l'impôt sur les sociétés au titre de l'année 2021 pour un montant de 1 063.K€.

La charge d'impôt qui aurait été supportée en l'absence d'intégration fiscale serait de 1 561 K€.

Taux d'impôt théorique retenu : 28.41%

Impôts payés d'avance sur provisions temporairement non déductibles :

28.41 % x 30 647 K€ = 8 707 K€

Impôts à payer, différés par le biais de provisions temporaires :
 $28.41 \% \times 19\,502 \text{ K€} = 5\,540 \text{ K€}$

Le résultat fiscal du Groupe sur l'exercice correspond à un bénéfice de +3 830 K€. Le déficit d'ensemble reportable s'élève à 8 499 K€.

Ventilation de l'impôt *(en millions d'euros)*

Résultat avant impôt		Impôt théorique dû	Résultat net théorique	Résultat net comptable
Courant	23	- 7	16	23
Exceptionnel	- 24	7	- 17	- 24
Participation		-	-	
Charge d'impôt, intégration fiscale	1			1
TOTAL	- 2	-	- 1	- 2

Crédits d'impôt

- La société a engagé durant l'exercice des dépenses de recherche et développement qui ouvrent droit à un crédit d'impôt recherche de 69 K€.
- Le total des crédits d'impôt générés par le groupe sur l'exercice est imputé sur l'impôt à payer.

Informations diverses

Néant

Ventilation de l'effectif moyen

Ingénieurs et cadres : 622
 Maîtrise et techniciens : 410
 Employés : 75

TOTAL : 1 107

Engagements financiers (en milliers d'euros)

- Cautions données par les banques : 2 362 K€
- Engagement en matière de retraites :
 - Dette actuarielle avec niveau futur de salaire : 17 989 K€
 - La valeur vénale des placements de 10 308 K€ couvre en partie l'engagement de la dette actuarielle.
- Engagement en matière immobilière :

Le bail de location signé en 2018 avec la SCI Oméga 16 pour le siège social se poursuit avec un engagement ferme d'occupation de 10 ans.

Transactions entre parties liées

Aucune transaction significative n'a été conclue avec une partie liée à des conditions anormales de marché.

Liste des filiales et participations

CANON FRANCE S.A.S.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2021

TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

(en K€)

	SIREN	Capital	Réserves et Report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre affaires net H.T.	Résultat du dernier exercice clos	Montant dividendes encaissés
					Brute	Nette					
1. FILIALES (plus de 50% du capital détenu par CANON France)											
	330 541 079	50	7,275	100%	3,436	3,436			10,234	392	-
	F.S. Lille (Hauts de France bureau)		4,125	100%	1,755	1,755			11,762	87	-
	330 631 433	456	4,288	100%	4,084	4,084			9,851	147	-
	F.S. Strasbourg (Bureau Rhénane)	350	2,184	100%	1,660	-	10,683		7,845	94	-
	330 075 805	304	10,254	100%	244	244			15,063	459	-
	F.S. Nantes (Pays de Loire bureau)	240	10,355	100%	3,143	3,143			18,356	437	-
2. PARTICIPATIONS (10% à 50% du capital détenu par CANON France)											
	330 107 498	176	703	100%	4,861	-	2,170		27,984	2,129	-
	F.S. IDF (Ile de France Bureau)	250	34,918		19,183	12,662	12,853		101,085	701	-
Sous Total											
3. FILIALES détenues indirectement (plus de 50% du contrôle assuré par CANON France)											
	378 297 626	6,553	12,211	20%	1,311	1,311	-		6,007	575	32
	Canon Research Centre France S.A.								8,007	575	32
Sous Total											
TOTAL GENERAL											
	402 915 821	491	6,372	100%	10,586	7,775	-		11,382	417	-
	SEB Bureau								11,382	417	-
Sous Total											
TOTAL GENERAL											
					31,080	21,748	12,853	-	118,484	543	-

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 0014 Rue Emile Borel 75017 PARIS 17E			Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2			Néant ☐ *				
			Exercice N clos le, 31122021		N-1 31122020		
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
					Net 4		
Capital souscrit non appelé (I) AA							
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC			
		Frais de développement * CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	580 824	AG	441 412	139 411	17 899
		Fonds commercial (I) AH	1 129 362	AI	1 129 362		
		Autres immobilisations incorporelles AJ	24 371 784	AK	12 951 563	11 420 220	12 132 820
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	2 387 482	AO	96 876	2 290 606	2 290 606
		Constructions AP	4 035 992	AQ	4 035 992		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	27 273 100	AS	15 998 961	11 274 138	9 478 265
		Autres immobilisations corporelles AT	12 372 972	AU	6 729 608	5 643 364	6 457 113
		Immobilisations en cours AV	1 375 842	AW		1 375 842	1 440 693
		Avances et acomptes AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT			
		Autres participations CU	20 494 898	CV	6 521 344	13 973 553	14 926 443
		Créances rattachées à des participations BB		BC			
		Autres titres immobilisés BD	83 846	BE		83 846	83 846
		Prêts BF		BG			
		Autres immobilisations financières* BH	307 237	BI		307 237	299 275
TOTAL (II) BJ		94 413 344	BK	47 905 121	46 508 223	47 126 966	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM			
		En cours de production de biens BN		BO			
		En cours de production de services BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR		BS			
		Marchandises / BT	12 592 329	BU	3 711 423	8 880 906	7 270 202
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	101 786	BW		101 786	37 750
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	110 630 940	BY	2 959 890	107 671 050	139 989 332
		Autres créances (3) BZ	278 342 159	CA		278 342 159	310 057 550
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD		CE			
		Disponibilités CF	76 399	CG		76 399	407 085
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	3 664 037	CI		3 664 037	3 629 142
TOTAL (III) CJ		405 407 652	CK	6 671 313	398 736 339	461 391 064	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW							
Primes de remboursement des obligations (V) CM							
Ecarts de conversion actif* (VI) CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		499 820 997	IA	54 576 434	445 244 563	508 518 030	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : <u>141 940 032</u>)	DA	141 940 032	141 940 032
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	4 151 575	4 151 575
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <u>EK</u>)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	7 035 416	7 035 416
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <u>BI</u>)	DF	98 783	98 783
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <u>EJ</u>)	DG	70 414 054	70 414 054
	Report à nouveau	DH	(16 721 811)	(9 026 620)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(1 850 094)	(7 695 191)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	205 067 955
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	7 651 083	6 193 610
	Provisions pour charges	DQ	10 861 134	11 301 922
	TOTAL (III)	DR	18 512 217	17 495 532
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 657 249	3 526
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <u>EI</u>)	DV	53 184	3 202 338
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	65 588 040	72 538 434
	Dettes fiscales et sociales	DY	59 180 895	48 877 584
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	82 888 538	143 733 847
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	12 296 481	15 748 718
	TOTAL (IV)	EC	221 664 390	284 104 448
	Ecarts de conversion passif*	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	445 244 563	508 518 030
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	221 664 390	284 104 448
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		300	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE							Néant ☐ *	
		Exercice N						Exercice (N - 1)
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	312 753 372	FB	2 124 503	FC	314 877 875	303 776 765
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF	
			FG	131 260 448	FH	1 448 141	FI	132 708 590
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	444 013 821	FK	3 572 645	FL	447 586 466	449 189 921
	Production stockée*				FM			
	Production immobilisée*				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	42 249 892	36 039 926	
	Autres produits (1) (11)				FQ	1 450 420	1 774 187	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	491 286 778
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	269 730 709	273 978 430
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(744 803)	10 537 257
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	72 039 292	74 902 322
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	6 131 822	5 913 437
	Salaires et traitements*					FY	66 954 811	65 224 417
	Charges sociales (10)					FZ	28 550 201	27 655 661
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	7 437 468	6 164 458
			- dotations aux provisions*			GB		1 930 565
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	6 671 313	7 072 894
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	3 088 311	1 749 517	
	Autres charges (12)				GE	4 789 456	6 006 765	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	464 648 584
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 638 194	5 868 306
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	32 000	40 000
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	8 057	1 785
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	1 076	2 007
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	41 134	43 792
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	952 890	639 930
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	2 198 627	2 061 365
	Différences négatives de change					GS	3 363	2 481
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	3 154 880	2 703 777
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(3 113 746)	(2 659 984)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	23 524 448	3 208 321

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE				Néant ☐ *				
				Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	240 686	682 952		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	1 460 391	1 143 340		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	1 701 078	1 826 293		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	24 320 088	11 428 584		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	234 502	668 627		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			HG	1 265 780	1 470 314		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	25 820 370	13 567 525		
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(24 119 291)	(11 741 232)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ				
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	1 255 251	(837 720)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	493 028 991	488 874 120		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	494 879 086	496 569 311		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	(1 850 094)	(7 695 191)		
RENVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO			
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *			HP			
		- Crédit-bail immobilier			HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK			
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)			HX	10 000	28 000	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD			
	(9)	Dont transferts de charges			A1	33 299 982	24 516 552	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2			
		Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS A5						
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	993 105	874 684	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives	A6	obligatoires	A9		
			Dont cotisations facultatives Madelin	A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8		
joindre en annexe :								
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le				Exercice N				
				Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels		
VALEURS NETTES COMPTABLES ET PRODUITS DE CESSIONS				234 502				
PROVISIONS PRUD'HOMMES				611 892		1 115 391		
RESTRUCTURATION (PSE ET PDV)				22 867 982		19 430		
INDEMNITES TRANSACTIONNELLES				1 165 905				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N				
				Charges antérieures		Produits antérieurs		

Désignation

1 / 1

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS CANON FRANCE										Néant		*													
CADRE A		IMMOBILISATIONS								Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations																							
										1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence				2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste															
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		CZ		D8				D9																	
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		KD		25 916 578				KE				KF				166 148									
CORPORELLES		Terrains								KG		2 387 482				KH				KI															
		Constructions		Sur sol propre		Dont Composants		L9		KJ		4 035 992				KK				KL															
				Sur sol d'autrui		Dont Composants		M1		KM						KN				KO															
				Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants		M2		KP						KQ				KR															
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants		M3		KS		23 633 381				KT				KU				7 423 521									
				Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV		7 234 297				KW				KX				162 373									
				Matériel de transport *								KY						KZ				LA													
				Matériel de bureau et mobilier informatique								LB		5 504 451				LC				LD				428 588									
				Emballages récupérables et divers *								LE						LF				LG													
				Immobilisations corporelles en cours								LH		1 440 693				LI				LJ				717 405									
				Avances et acomptes								LK						LL				LM													
				TOTAL III								LN		44 236 298				LO				LP				8 731 887									
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								8G						8M				8T															
		Autres participations								8U		20 494 898				8V				8W															
		Autres titres immobilisés								IP		83 846				IR				IS															
		Prêts et autres immobilisations financières								IT		299 275				IU				IV				26 169											
		TOTAL IV								LQ		20 878 020				LR				LS				26 169											
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								OG		91 030 897				OH				OJ				8 924 205											
CADRE B		IMMOBILISATIONS								Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice				Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence																	
										par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				3				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice													
										1				2								4													
INCORP.		Frais d'établissement et de développement								TOTAL I		IN		C0				D0				D7													
		Autres postes d'immobilisations incorporelles								TOTAL II		IO		LV				755				LW				26 081 970				IX					
CORPORELLES		Terrains								IP		LX				LY				2 387 482				LZ											
		Constructions		Sur sol propre				IQ		MA						MB				4 035 992				MC											
				Sur sol d'autrui				IR		MD						ME				MF															
				Inst. gales, agents et am. des constructions				IS		MG						MH				MI															
		Autres immobilisations corporelles		Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ				3 783 801				MK				27 273 100				ML									
				Inst. gales., agents, aménagements divers				IU		MM				227 464				MN				7 169 205				MO									
				Matériel de transport				IV		MP								MQ				MR													
				Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS				729 272				MT				5 203 766				MU									
				Emballages récupérables et divers *				IX		MV								MW				MX													
				Immobilisations corporelles en cours								MY		782 148				MZ		107				NA				1 375 842				NB			
				Avances et acomptes								NC						ND						NE				NF							
				TOTAL III								IY		782 148				NG		4 740 646				NH				47 445 390				NI			
FINANCIERES		Participations évaluées par mise en équivalence								IZ		0U				M7				0W															
		Autres participations								I0		0X				0Y				20 494 898				0Z											
		Autres titres immobilisés								II		2B				2C				83 846				2D											
		Prêts et autres immobilisations financières								I2		2E				2F				307 237				2G											
		TOTAL IV								I3		NJ				18 207				NK				20 885 982				2H							
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4		782 148				OK		4 759 610				OL				94 413 344				OM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CANON FRANCE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	4 713 970	PF	757 236	PG	755	PH	5 470 451		
TOTAL I		RK	4 713 970	RM	757 236	RN	755	RO	5 470 451		
Terrains		PI	96 876	PJ		PK		PL	96 876		
Constructions	Sur sol propre	PM	4 035 992	PN		PO		PQ	4 035 992		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	14 155 116	QA	5 424 404	QB	3 580 558	QC	15 998 961		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	2 686 323	QE	636 677	QF	91 580	QG	3 231 420		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	3 595 311	QM	619 151	QN	716 274	QO	3 498 187		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	24 569 618	QV	6 680 232	QW	4 388 413	QX	26 861 438		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	29 283 589	ØP	7 437 468	ØQ	4 389 169	ØR	32 331 889		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I+II+III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9				Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP				SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS CANON FRANCE**Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TY	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1) *	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation

N° 2056
1 / 1

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE				Néant ☐ *							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	307 237	UV		LW		307 237			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	1 184 762		1 184 762						
	Autres créances clients	LX	109 446 178		109 446 178						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (UO))	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY	69 977		69 977						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 416 393		2 416 393					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	19 724 654		19 724 654					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	119 859		119 859					
	Groupe et associés (2)	VC	199 871 683		199 871 683						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	56 139 590		56 139 590						
	Charges constatées d'avance	VS	3 664 037		3 664 037						
	TOTAUX		VT	392 944 374	VU	392 637 137	VV		307 237		
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE							
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	1 657 249		1 657 249						
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	53 184		53 184						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	65 588 040		65 588 040						
Personnel et comptes rattachés		8C	28 966 083		28 966 083						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	9 942 166		9 942 166						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 712 217		17 712 217						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 560 428		2 560 428						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	35 060 699		35 060 699						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	47 827 839		47 827 839						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	12 296 481		12 296 481						
TOTAUX		VY	221 664 390	VZ	221 664 390						
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	(53 184	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	(53 184	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐

Exercice N, clos le : 31/12/2021

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)					WB			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE		XE	629 695	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	485 213	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	144 482			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	30 646 933	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX		XW	30 650 559	
	Amendes et pénalités	WJ	3 626	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7	1 324 054	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8		
			- imposées au taux de 0 %						
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme				WN		
- Plus-values soumises au régime des fusions				WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		WQ	63 676
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage							YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *										WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										WU	19 502 337	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)								WV		
		- imposées au taux de 0 %								WH		
		- imposées au taux de 19 %								WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures								WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs								XB		
		Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ	
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A 1 600)										XA	30 400	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX		
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										ZY	
	Majoration d'amortissement*										XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexties	L2		Jeunes entreprises innovantes (44 texties A)	L5		XF	
		Zone franche urbaine -TE (44 octies A)	ØV		Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA			
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF		Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)	XC			
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)	PC		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidecies)	PB				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)										XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	) 68 803			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB			Dont déduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC			Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI				
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD									
	Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II	XH	21 451 635
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :					bénéfice (I moins II)		XI	12 169 240				
					déficit (II moins I)					XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*							ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL	2 025 284	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	10 143 956		XO		

N° 2058-A

1 / 1

31/12/2021

Cegid Group

Désignation

N° 2058-A
1 / 1

31/12/2021

[illegible]

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE				Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	2 025 284
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	2 025 284
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV	5 798 358	ZW 5 947 919
Provisions pour risques et charges *					
Prov risques résolution contrat PPP			8X	590 831	8Y 658 807
Prov pour risques pénalités C3S			8Z	268 000	9A
Prov pour Indemnités départ en retraite			9B		9C 215 788
Provisions pour dépréciation *					
Prov stock marchandises			9D	504 491	9E 677 744
Prov stock consommables en clientèle			9F	700 140	9G 3 259 259
Prov pour dépréciation stocks pièces détachées			9H	78 774	9J 180 920
Charges à payer					
Contribution sociale de solidarité (Organic)			9K	581 168	9L 558 026
Restructuration (PSE et PDV) et autres charges à payer			9M	14 896 492	9N 3 901 557
Compte épargne-temps			9P	399 961	9R 584 574
Provision avoirs à établir (litiges clients)			9S	2 028 456	9T 1 340 287
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN	30 646 933	YO 19 502 337
			▼ ligne WI		▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

N° 2058-B
1 / 1

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2021

[illegible]

N° 2058-B
1 / 1

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2021

[illegible]

N° 2058-B
1 / 1

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

31/12/2021

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CANON FRANCE										Néant ☐			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(9 026 620)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB						
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(7 695 191)		- Autres réserves	ZD							
	Prélèvements sur les réserves	0E			Dividendes	ZE							
					Autres répartitions	ZF							
	TOTAL I	0F	(16 721 811)		Report à nouveau	ZG	(16 721 811)						
					TOTAL II		ZH	(16 721 811)					
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		Exercice N - 1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)	J7			YQ								
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR								
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS								
DETAILS DES POSTES AUTRES ACIATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	14 210 056		19 359 941					
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8			XQ	13 058 939		13 136 642					
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU	2 440 861		2 990 421					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	1 439 053		1 807 080					
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV								
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES			ST	40 890 381		37 608 235					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	72 039 292		74 902 322					
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW	1 365 821		1 605 472					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS			9Z	4 766 001		4 307 965					
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	6 131 822		5 913 437					
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	88 246 414		90 506 854					
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	75 874 528		74 479 616					
DIVERS	- Montant brut des salaires *				0B	69 476 138							
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				0S								
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%		%				
	- Numéro du centre de gestion agréé *	XP			- Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0				
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG								
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies				RH								
	- Régime de groupe *												
REGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	5 584 620	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	3 829 988	Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	installations agencements a 15032012	227 464		92 307	135 156
	2	Logiciels 07072010	755		755	
	3	Matériel de démonstration 11112002	11 506		11 506	
	4	Matériel et mobilier de bur 01071991	318 817		306 391	12 425
	5	Matériel et outillage ateli 08102003	17 246		16 729	517
	6	Matériel micro informatique 23042013	410 455		408 740	1 714
	7	Matériel de démonstration 01012013	145 967		74 780	71 186
	8	Matériel location client 01012013	2 648 330		2 568 371	79 959
	9	Matériel location client 01012013	958 935		907 255	51 680
	10	Photocopieurs en location 30092016	1 815		1 815	
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦		⑧	⑨	⑩			⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	(135 156)	(135 156)				
	2						
	3						
	4	(12 425)	(12 425)				
	5	(517)	(517)				
	6	(1 714)	(1 714)				
	7	(71 186)	(71 186)				
	8	(79 959)	(79 959)				
	9	(51 680)	(51 680)				
	10						
	11						
	12						

II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				952 890	
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 1)	(- 352 641)			(- 952 890)	

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne 2)

CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %

(A)

(B)

(C)

(ventilation par taux)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)[illegible]

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCENéant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 % ② .

● Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

● Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 MC
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS CANON FRANCE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2022

Désignation de l'entreprise : SAS CANON FRANCE		Néant ☐	
Exercice ouvert le : 01.01.2021		et clos le : 31.12.2021	
Durée en nombre de mois		12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	YP	1107.00	
Dont apprentis	YF	23.00	
Dont handicapés	YG	24.00	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	447 586 466	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	33 299 982	
TOTAL I	OX	480 886 449	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	1 450 420	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	744 803	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	221 256	
TOTAL 2	OM	2 416 479	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON	278 115 892	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	52 801 069	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	584 676	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	35 706	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	4 789 456	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	5 002 309	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	341 329 109	
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	141 973 819
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	141 973 819	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY	/	/
Date de cessation	HR	/	/

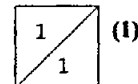
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie) 0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS 17E

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 9 338 160

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination CANON EUROPA NV

N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 9 338 160

Adresse : N° 59 Voie BOVENKERKERWEG

Code Postal 99999 Commune AMSTELVEEN Pays NLD

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122021

N° SIRET 7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CANON FRANCE

ADRESSE (voie) 0014 Rue Emile Borel

CODE POSTAL 75017

VILLE PARIS 17E

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

8

Forme juridique SA Dénomination CANON FRANCE BUSINESS SERVICES

N° SIREN (si société établie en France) 400767786

% de détention 100.00

Adresse : N° 0012 Voie avenue de l'Europe

Code Postal 77144 Commune MONTEVRAIN

Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination CANON RESEARCH CENTRE FRANCE

N° SIREN (si société établie en France) 378297626

% de détention 20.00

Adresse : N° Voie rue de la Touche Lambert

Code Postal 35517 Commune CESSON SEVIGNE

Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination BUREAUTIQUE RHENANE

N° SIREN (si société établie en France) 381033380

% de détention 100.00

Adresse : N° 0003 Voie rue de Dublin

Code Postal 67014 Commune STRASBOURG

Pays FRA

Forme juridique SA Dénomination PARTENAIRE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 311916639

% de détention 100.00

Adresse : N° 0550 Voie Av Alfred Nobel-Le Millénaire

Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER

Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination HAUTS DE FRANCE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 330541079

% de détention 100.00

Adresse : N° 0108 Voie Av de Flandre

Code Postal 59290 Commune WASQUEHAL

Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination 3H DISTRIBUTION

N° SIREN (si société établie en France) 330631433

% de détention 100.00

Adresse : N° 0031 Voie Rue du 35^e Régiment d'aviatio

Code Postal 69500 Commune BRON

Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination ILE DE FRANCE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 390107498

% de détention 100.00

Adresse : N° 0053 Voie Av. du Bois de la Pie

Code Postal 95944 Commune ROISSY CHARLES DE GAULLE

Pays FRA

Forme juridique SAS Dénomination PAYS DE LOIRE BUREAUTIQUE

N° SIREN (si société établie en France) 330075805

% de détention 100.00

Adresse : N° Voie Parc d'actv du Moulin Neuf

Code Postal 44822 Commune SAINT HERBLAIN

Pays FRA

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

CA20CHAAVA



31/12/2021

[illegible]

CA21PROAVA

31/12/2021

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2022

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SAS CANON FRANCE			
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2		
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
0014 Rue Emile Borel CS 28646 75017 PARIS 17E			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	01011989
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SAS CANON FRANCE 0014 RUE Emile Borel 75017 PARIS 17E	
SIRET	7 3 8 2 0 5 2 6 9 0 1 8 8 2

Activités exercées	Commerce de gros (commerce interentrepri	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	10 143 956	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %		
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			

2 Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quinquies	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes	
Entreprises nouvelles art. 44 septies		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	
Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	
Autres dispositifs		Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	
--	--

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

1 - Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case	
2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case	
dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : ORACLE
---	---

Nom et coordonnées	ECF	Visueur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable :			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE

2069RCI

SAS CANON FRANCE
738205269 IS1

An titre de l'année N

31/12/2021

Régime d'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : La société mère du groupe doit souscrire le formulaire N° 2069RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI). Si vous êtes la société mère, cocher la case		X
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôts sont déclarés. (y compris pour les crédits et réductions d'impôts de la société mère) SAS CANON FRANCE 0014 RUE Emile Borel CS 28646 75017 PARIS 17E FRA 738205269	Néant	
	PME au sens communautaire	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat	6 000

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montant versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)

Dont montant préfinancé	
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	

II - CREDITS D'IMPOTS AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE

Crédit d'impôt	Montant
CIR - CI En faveur de la recherche	68 803

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM

PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT - Autres crédits d'impôts)

III - CAS PARTICULIERS

	Crédit d'impôt	Montant
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		

Annexe à la 2069RCI pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

IV - MECENAT - LISTE DES BENEFICIAIRES FINAUX

Montant des dons	Date de versement	Bénéficiaire		Intermédiaire		Valeur de la contrepartie
		N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	N° SIREN ou RNA	Nom et adresse	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Abis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : SAS CANON FRANCE

N° SIRET : 73820526901882

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

Néant ☐ *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	33 620 875
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	33 620 875
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	1 850 094
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	19 601 540
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	21 451 635
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	12 169 240	
	Déficit (II-I)	F 3		
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6		6 584 620
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	5 584 620	
	Déficit	F 9		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2022

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises
8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012021 au : 31122021

Néant ☐ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	(952 890)
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	43 011 296
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI) ()	Nombre d'opérations sur l'exercice M5bis) M5ter	
Déficits imputés	J9	6 584 620
Déficits reportables	M6	36 426 676
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	
Total des déficits restant à reporter	H9	36 426 676

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME						
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 15 %	À 19 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (1)			
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N			(2)			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2)			
	N - 2		(2)			
	N - 3		(2)			
	N - 4		(2)			
	N - 5		(2)			
	N - 6		(2)			
	N - 7		(2)			
	N - 8		(2)			
	N - 9		(2)			
	N - 10		(2)			

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT
ET AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR LA DÉTERMINATION DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE

N° 2058-ER
2022

(A souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
 Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée est jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☐

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : 8 Rue Courtois 93500 PANTIN

SIRET Société intégrée : 73820526901882

Exercice du : 01/01/2021 au : 31/12/2021

A - RÉSULTAT		Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Résultat à prendre en compte pour la détermination du résultat d'ensemble	CA	10 143 956	CB		
Jetons de présence réintégrés pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B alinéa 4 du CGI)	CD				
Produits de participation n'ouvrant pas droit au régime mère-fille non retenus, à hauteur de 99% de leur montant, pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 B al. 3 du CGI)			CE		
Dotations complémentaires aux provisions pour dépréciation de créances ou pour risques non pris en compte pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 3 du CGI)	CF		CG		
Abandons de créance et subventions directes et indirectes non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble et reprises correspondantes (art. 223 B alinéa 5 du CGI dans sa version applicable aux exercices ouverts avant le 1er janvier 2019)	CH		CJ		
Déduction des investissements réalisés dans les DOM (art. 217 undecies) pour des opérations intra-groupe	CL				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CM		CN		
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	DU		DV		
Suppléments d'amortissements pratiqués par la société cessionnaire d'un bien amortissable à la suite d'une cession dont le résultat ou la plus ou moins-value n'a pas été retenu pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	CP				
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination du résultat d'ensemble (art. 223 F alinéa 3 du CGI) (1) (2)	CR		CS		
Quote-part de déficits relatifs aux suppléments d'amortissements provenant de la réévaluation d'immobilisations entre le 31-12-86 et la date d'entrée dans le groupe	CT				
Régularisation relative à la cession d'immobilisations réévaluées	CU				
Autres régularisations (à détailler)	CV		CW		
TOTAL	CX	10 143 956	CY		
BÉNÉFICE (CX - CY) ou DÉFICIT (CY - CX)	CZ	10 143 956	DA		

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations						
	Plus-values et réintégrations			Moins-values et déductions			
	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	Taux de 19 % (5)	Taux de 15 %	Taux de 0 % (4)	
Plus et moins-values nettes à long terme retenues pour la détermination des plus et moins-values nettes d'ensemble	BT	B9	C1	A1	C2	C3	952 890
Dotations complémentaires aux provisions constituées par une société du groupe et reprises correspondantes	BU	C4	C5	A2	C6	C7	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations et non retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (1) (art. 223 F alinéa 1 du CGI)	BV	C8	C9	A3	D1	D0	
Résultat, plus et moins-values nettes soumises au taux de droit commun afférents à certaines cessions d'immobilisations qui n'ont pas été retenus pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble (art. 223 F alinéa 2 du CGI)	BW	DQ	DY	A4	DZ	B8	
Dotations complémentaires aux provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI et reprises correspondantes	BX	D1	D2	A5	D3	D4	
Régularisations relatives à la cession d'immobilisations réévaluées	BY	D5	D6	A6	D7	D8	
Autres régularisations (à détailler)	BZ	D9	EA	A7	EB	EC	
SOUS TOTAL	BS	ED	EE	A8	EF	EG	952 890
TOTAL plus-values (BS - A8) ou moins-values (A8-BS) taux de 19 %	BR			A9			
TOTAL plus-values (ED - EF) ou moins-values (EF - ED) taux de 15 %		B7			B6		
TOTAL plus-values (3) (EE - EG) ou moins-values (EG - EE) taux de 0 %			B5			B4	952 890

C - AUTRES PLUS-VALUES À 19 %	
Plus-values à 19% (art. 210 E, 210 F (6), 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)	B3

- (1) A réintégrer ou à déduire en cas de cession mentionnée au troisième alinéa de l'article 223 F du CGI.
 (2) Y compris les amortissements irrégulièrement différés en contravention avec les dispositions de l'article 39 B du CGI.
 (3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière (SPI) cotées.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

**ÉTAT DES RECTIFICATIONS APPORTÉES AU RÉSULTAT ET AUX PLUS
ET MOINS-VALUES NETTES A LONG TERME POUR LA DÉTERMINATION
DU RÉSULTAT D'ENSEMBLE LORS DE LA SORTIE
DE LA FUSION OU DE LA SCISSION DE LA SOCIÉTÉ MEMBRE**

(À souscrire par la société mère au titre du résultat d'ensemble et pour chaque société membre concernée par ces rectifications.
Une copie de l'état établi par la société mère pour la société concernée sera jointe à la déclaration de résultat de cette dernière société)

Cocher la case si la déclaration souscrite concerne la société mère (Résultat d'ensemble) ☐

Néant ☒ *

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : SAS CANON FRANCE

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : Direction des grandes entreprises

SIRET Société intégrée : 73820526901882 8 Rue Courtois
93500 PANTIN

Exercice du : 01012021 au : 31122021

A - RÉSULTAT					Bénéfice et réintégrations		Déficit et déductions	
Plus et moins-values nettes à court terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe					FA		FB	
Réintégrations des abandons de créances, subventions directes et indirectes, non pris en compte pour la détermination du résultat des exercices ouverts avant le 1er janvier 2019					FD		FE	
Provisions constituées sur des éléments d'actif ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'article 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe							FZ	
Autres régularisations (à détailler)					FG		FH	
TOTAL					FK		FL	
BÉNÉFICE (2) FK - FL DÉFICIT FL - FK					FM		FN	

B - PLUS ET MOINS-VALUES NETTES À LONG TERME	Cessions d'immobilisations											
	Plus-values et réintégrations						Moins-values et déductions					
	Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)		Taux de 19 % (3)		Taux de 15 %		Taux de 0 % (1)	
Plus et moins-values nettes à long terme à réintégrer lorsque la société sort du groupe	GB		F2		F3		GF		F4		F5	
Provisions constituées sur des titres éligibles au régime des plus ou moins-values à long terme ayant fait l'objet d'une cession relevant de l'art. 223 F du CGI, à déduire lorsque la société sort du groupe (2)					F6		GG		F7		F8	
Autres régularisations (à détailler)	GC		F9		G1		GH		G2		G3	
Sous total	GD		G4		G5		GI		G6		G7	
Total Plus-values (GD-GI) ou moins-values (GI-GD) Taux de 19 %	GE						GJ					
Total Plus-values (2) (G4-G6) ou moins-values (G6-G4) Taux de 15 %			E8						E6			
Total Plus-values (2) (G5-G7) ou moins-values (G7-G5) Taux de 0 %					E7						E5	

(1) Le taux de 0 % s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2007.

(2) Conformément à l'article 223 L-6 c et 223 L-6 e du CGI, la société absorbante ou bénéficiaire des apports peut réduire ou annuler les réintégrations de sortie en imputant sur ces sommes tout ou partie du déficit d'ensemble ou de la moins-value nette à long terme d'ensemble encore reportables à la date d'effet de la fusion ou de la scission.

(3) Le taux de 19 % concerne les sociétés à prépondérance immobilière cotées pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.